Conformément à l'article L.1122-13, § 1^{er} du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer M .

pour la première tois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **mardi 28 janvier**2014 à 18 heures à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

- 1. Procès-verbaux des réunions du 26 décembre 2013 : approbation (vote)
- 2. Achat de radars préventifs et d'un analyseur de trafic : cahier spécial des charges : adaptations techniques : décision (vote)
- 3. Service de transport par taxis : fixation des tarifs applicables : décision (vote)
- 4. Cultes : Fabrique d'église de Noirmont : compte 2012 : avis (vote)
- 5. Cultes : Fabrique d'église de Noirmont : budget 2014 : avis (vote)
- 6. Cultes : Fabrique d'église de Saint-Géry : budget 2014 : avis (vote)

HUIS CLOS

7. Personnel enseignant: désignations: ratification (vote)

Par ordonnance:

Pour le Collège communal,

Le Directeur général,

HARLIER

Le Bourgmestre,

C. JOSSART